FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/DG/OS/2016-01

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er, notamment son article D.621-27,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer N°/DG/OS/2013-01 modifiée du 2 septembre 2013,

Considérant qu'il a été mis fin au détachement de M. Alain Berger à FranceAgriMer au 30 juin 2016,

DECIDE

Article 1er :

La décision n° FranceAgriMer N°/DG/OS/2013-01 modifiée du 2 septembre 2013 précitée est abrogée.

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 27 juillet 2016

Le Directeur général

Eric ALLAIN

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30